

Signature par Catherine Tasca,
Ministre de la Culture et de la Communication
et Marie-George Buffet,
Ministre de la Jeunesse et des Sports

Du PROTOCOLE D'ACCORD
« Pratiques artistiques, Culture et Education populaire »
le mercredi 31 octobre 2001
dans le cadre des « Rencontres 2001 de La Villette »

SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| <i>LE TEXTE DU PROTOCOLE D'ACCORD</i> | p. 1 |
| <i>LES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES : UN OBJECTIF COMMUN POUR DEUX MINISTRES</i> | |
| Une répartition de domaines d'action, héritée du passé | p. 6 |
| Un protocole sur les pratiques, l'initiation et les formations artistiques et culturelles | p. 7 |
| Des modalités concrètes de mise en œuvre | p. 8 |
| <i>INITIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</i> | |
| Les Contrats Educatifs locaux - CEL - | p. 9 |
| Un exemple de manifestation : « Un été au ciné » | p. 11 |
| <i>ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES</i> | |
| Introduction | p. 12 |
| Des lauréats « Défi jeunes » | p. 13 |
| Des exemples de « Défi jeunes » | |
| - Le Théâtre de Tohu Bohu | p. 14 |
| - Le Groupe DACM | p. 15 |
| - La Cordonnerie | |
| « Mosaïque ... Danse(s) d'une ville » | p. 16 |
| « Les Amandiers dans la ville » | p. 17 |
| « Lire, entendre et jouer le théâtre contemporain », à Cucuron | p. 19 |
| Un studio itinérant en Gironde | p. 21 |
| <i>RENCONTRES 2001 DE LA VILLETTE</i> | p. 23 |
| <i>FORMATION</i> | |
| Harmoniser les compétences : du BEATEP au BPJEPS | p. 24 |
| <i>ACTUALITE DE L'EDUCATION POPULAIRE</i> | p. 25 |
| <i>LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS</i> | p. 26 |

PROTOCOLE D'ACCORD

ENTRE

LE MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

ET LE MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Depuis plus de dix ans, les ministères de la Culture et de la Communication et de la Jeunesse et des Sports, conscients de partager une responsabilité commune, notamment à l'égard des enfants et des jeunes, ont associé leurs efforts pour :

- développer en harmonie, au sein de la cité, les projets éducatifs et culturels qui favorisent l'appropriation par les enfants et les jeunes, des arts et la culture ;
- mobiliser les réseaux respectifs de compétence sociale, artistique et culturelle au plus près des attentes et des besoins des jeunes dans leur diversité ;
- rendre toujours plus présent le souci d'exigence et de qualité tant dans la formation que dans l'accompagnement des projets artistiques et culturels des jeunes.

Cet engagement conjoint s'était traduit notamment par un premier accord qui a entraîné une meilleure collaboration des services déconcentrés.

Aujourd'hui, les deux ministères affirment ensemble un engagement commun en faveur d'un soutien public aux pratiques artistiques. Ils incitent les institutions culturelles et les équipes artistiques à remplir leur mission de service public et les professionnels et les mouvements d'éducation populaire à faire du temps libéré un vrai moment choisi pour chacune et chacun et pour toutes et tous.

I - OUVRIR DES CHANTIERS DE COOPERATION

1- Favoriser l'initiation artistique et culturelle des enfants et des jeunes

1.1 - Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports se proposent de renforcer la dimension artistique et culturelle des projets inscrits dans tous les dispositifs interministériels de développement territorial (contrats éducatifs locaux, contrats de ville, grands projets de ville, contrats de pays ...). Le partenariat avec les collectivités locales est une condition de la réussite de cet objectif.

1.2 - Ils s'attachent à mieux assurer la cohérence des actions menées en direction des enfants et des jeunes à l'école et pendant le temps libre. Les contrats éducatifs locaux et les plans locaux pour l'éducation constituent les instruments privilégiés de cette cohérence qui repose sur la coopération entre tous les acteurs concernés : parents, enseignants, animateurs, intervenants spécialisés dans les différents domaines des arts et de la culture.

1.3 - Dans le même esprit, un rapprochement sera engagé entre les « espaces culture multimédias » créés à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, et les « points cyb espaces numériques » créés au sein du réseau information jeunesse à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports. Ces dispositifs participent l'un et l'autre à la mise en oeuvre du programme d'action gouvernemental pour préparer l'entrée de la France dans la

société de l'information (PAGSI). Il est nécessaire que s'établissent entre eux des liaisons, notamment en ce qui concerne le développement des pratiques artistiques et culturelles grâce à l'outil multimédia, chez les jeunes de toutes origines sociales.

2- Accompagner les pratiques amateurs et les parcours professionnels

2.1 - Les enquêtes réalisées par le ministère de la Culture et de la Communication ont mis en évidence ces dernières années l'intérêt grandissant des Français et en particulier des jeunes à « pratiquer en amateurs » dans tous les domaines artistiques et culturels. Les deux ministères poursuivent dans le domaine des pratiques amateurs des objectifs complémentaires : valoriser la spécificité des démarches artistiques, permettre leur appropriation qui contribue à façonner un regard sensible et personnel sur le monde, aider à l'émergence de nouvelles formes artistiques, à la fois facteurs de dynamique sociale et de renouvellement des professions.

2.2 - Les directions régionales des affaires culturelles procèdent actuellement à un état des lieux des pratiques. Des lieux de formation et des centres de ressources y collaborent avec plusieurs fédérations d'éducation populaire. De son côté, le ministère de la Jeunesse et des Sports a entrepris une enquête auprès de ses services déconcentrés. Les deux ministères s'informeront mutuellement des résultats recueillis et créeront des groupes de travail qui, sur la base de ceux-ci, entreprendront une réflexion commune à même de déboucher sur une action coordonnée.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports poursuivra sa collaboration au groupe de travail sur le cadre juridique des spectacles en amateur créé par le ministère de la Culture et de la Communication. Les deux ministères animeront une campagne de communication pour en faire connaître les conclusions.

2.3 - Les deux ministères étudieront avec les collectivités territoriales les modalités d'élaboration de schémas départementaux de développement des pratiques amateurs. Un groupe de travail est créé à cet effet.

2.4 - L'action en direction de la jeune création constitue pour les deux ministères un objectif essentiel. Le ministère de la Culture et de la Communication renforcera sa participation au dispositif des Défis-jeunes ; ses services déconcentrés apporteront leur concours à l'expertise technique des projets artistiques et culturels des candidats aux bourses Défi-Jeunes et accompagneront la mise en œuvre des projets des lauréats qui s'inscrivent dans une perspective professionnelle. Ils faciliteront notamment leur accueil dans les institutions culturelles et, le cas échéant, leur accès aux formations aux métiers des arts et de la culture.

2.5 - Les stages de réalisation, dispositif de formation artistique initié par le ministère de la Jeunesse et des Sports, feront l'objet d'un soutien commun des deux ministères dès lors qu'ils seront encadrés par des personnels qualifiés ou des professionnels reconnus par eux deux.

L'objectif recherché, est que, dès 2002, un stage soit organisé au moins dans un département de chacune des régions et ce, dans l'un des champs suivants : spectacle vivant (musiques amplifiées, chant, musiques traditionnelles, danse, art dramatique, arts de la rue et cirque), livre et expression écrite, média (radio et télévisions associatives), multimédia et cinéma.

2.6 - Le ministère de la Jeunesse et des Sports, au regard du soutien qu'il apporte aux nouvelles expressions artistiques et culturelles, participera à la mise en œuvre des

préconisations du rapport réalisé à la demande du ministère de la Culture et de la Communication sur les espaces intermédiaires.

Le financement éventuel de leur fonctionnement pourrait être pris en charge dans des conventions pluriannuelles interministérielles incluant le ministère de la Jeunesse et des Sports dès lors que les associations à l'origine de leur création auront obtenu l'agrément de jeunesse et d'éducation populaire.

Les responsables de projets de nouveaux lieux culturels sont invités à faire appel aux bourses du programme Défi-Jeunes. Le ministère de la Jeunesse et des Sports leur diffusera l'information sur ce dispositif.

Les deux ministères s'associeront pour faire valoir, auprès du ministère de la Ville, l'éligibilité de ces nouveaux lieux dans les sites bénéficiant de contrats de ville ou de grands projets de ville (GPV), notamment pour l'extension des horaires d'ouverture en soirée et le week-end. Ils faciliteront le rapprochement entre ces nouveaux espaces et les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) en vue de la mise en place d'une initiation artistique de qualité pour les enfants accueillis.

2.7 - D'une façon plus générale, les deux ministères soutiendront conjointement les opérations de mise en valeur de projets exemplaires sur les champs communs de l'action culturelle et de l'éducation populaire. C'est le cas en particulier des Rencontres de la Villette. A cet effet, ils conclueront une convention triennale avec l'Etablissement public de la Villette.

3 - Développer une politique commune de formation

3.1 - Depuis 1999, le ministère de la Culture et de la Communication apporte son concours au programme de formation initiale et continue des responsables d'associations et d'équipements socioculturels et des personnels d'animation en contact avec les jeunes. Une attention toute particulière sera accordée par les deux ministères aux jeunes inscrits dans le dispositif « nouveaux services emplois-jeunes ». Des propositions communes seront élaborées pour la qualification et la professionnalisation des emplois-jeunes chargés de missions culturelles et éducatives.

3.2 - Depuis plusieurs années les deux ministères ont organisé en partenariat des formations aux brevets d'Etat d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEP) dans le domaine des médiateurs du livre. Ils étudieront ensemble la possibilité de créer ou de développer des brevets professionnels notamment dans les domaines suivants : médiateur du livre, animateur de projet éducatif, animateur multimédia, cinéma, musiques actuelles, art du cirque, patrimoine. A cet effet, des groupes de travail seront mis en place dès 2002.

3.3 - Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports veilleront à ce qu'une synergie se mette en place dans le cadre de la formation continue des agents des deux ministères.

Les actions de formation pilotées par le ministère de la Culture et de la Communication inclueront des formations destinées aux animateurs des Points cyb pour les aspects culturels et artistiques du multimédia.

L'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), dont la vocation est d'être un institut de formation et de recherche interministériel, pourrait être le lieu d'organisation de formations continues ouvertes à ces différents professionnels.

II - MOBILISER LES ACTEURS

1 - Assurer un soutien concerté aux associations d'éducation populaire

Le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Jeunesse et des Sports apportent un soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire en leur attribuant des subventions et des postes au titre du Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP). Les deux ministères s'engagent à se transmettre toutes informations en ce domaine. Le ministère de la Jeunesse et des Sports adressera régulièrement au ministère de la Culture et de la Communication une liste actualisée des associations agréées dans le secteur de la culture. Les deux ministères se communiqueront la liste des associations qu'ils envisagent de subventionner et le montant de la subvention qu'ils envisagent d'attribuer afin de donner une meilleure cohérence à ce soutien public.

2 - Mutualiser les informations à destination des publics

2.1 - Au niveau national, les deux ministères renforceront leur collaboration pour la diffusion des informations sur les ressources culturelles, les métiers des arts et de la culture, et les formations qui y préparent, les lieux d'accueil des pratiques amateurs et les modalités d'accompagnement de ces pratiques. Pour ce faire, ils étudieront les modalités concrètes d'un développement des liens entre leurs sites portails et d'un rapprochement entre leurs réseaux de diffusion de l'information.

2.2 - Au niveau local, les directeurs régionaux des affaires culturelles étudieront avec les délégués départementaux à la vie associative comment diffuser aux associations les informations à caractère culturel et artistique par l'intermédiaire des missions d'accueil et d'information aux associations (MAIA).

2.3 - A partir de la collaboration menée en 2001 pour les épreuves culturelles des jeux de la Francophonie, les deux ministères étudieront les modalités de renforcement de leurs interventions communes dans l'espace francophone avec l'Agence internationale de la Francophonie (AIF) ou pour le suivi des mesures décidées par la conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFESJES).

3 - Créer des structures de concertation

3.1 - Au niveau national, l'institution de rencontres régulières, selon un calendrier déterminé, entre les directeurs d'administration centrale, permettra une information mutuelle sur les grandes orientations de chacun des deux ministères.

Des groupes de travail mixtes seront créés sur des sujets d'intérêt commun. La liste de ces groupes de travail est annexée au présent protocole.

3.2 - Au niveau régional, au moins une rencontre annuelle sera organisée entre le directeur régional des affaires culturelles et le directeur régional de la Jeunesse et des Sports qui assurera la liaison avec les directeurs départementaux. Des groupes de travail mixtes seront créés en tant que de besoin, de façon à préparer la conclusion d'une convention de coopération déclinant au plan régional des orientations définies par le présent protocole d'accord. Cinq régions seront choisies, dès 2002, pour expérimenter ces méthodes de travail, l'objectif étant de les généraliser, dès 2004, à l'ensemble du territoire.

3.3 - Des regroupements associant des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse et des conseillers des directions régionales des affaires culturelles exerçant dans la même spécialité (livre, musiques actuelles, danse, multimédia) seront organisés en région et, éventuellement, au niveau national, selon des modalités déterminées en commun.

3.4 - Le conseil de la jeunesse et les conseils départementaux et locaux de la jeunesse seront associés aux travaux menés en commun par les deux ministères. L'expérience de trois années de fonctionnement des conseils a en effet montré l'intérêt de ces lieux de proposition et de dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics.

3.5 - La mise au point des projets territoriaux départementaux a mis en évidence la nécessité de mieux coordonner les interventions de l'Etat. La création, à l'initiative des préfets, de pôles de compétence peut être un moyen d'y parvenir. Toutefois un problème spécifique se pose du fait que les services déconcentrés du ministère de la Culture et de la Communication ne sont présents qu'au niveau régional, alors que ceux du ministère de la Jeunesse et des Sports sont présents à la fois dans la région et dans le département. Une mission conjointe sera confiée à l'inspection générale de l'administration des affaires culturelles et à l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports pour faire des propositions visant à mieux articuler leurs actions en dépit de leurs différences de structures.

Fait à Paris, le 31 octobre 2001

La Ministre de la Culture
et de la Communication

La Ministre de la Jeunesse
et des Sports

Catherine TASCA

Marie-George BUFFET

LES PRATIQUES CULTURELLES ET ARTISTIQUES UN OBJECTIF COMMUN POUR DEUX MINISTÈRES

Le 31 octobre 2001, Catherine Tasca, ministre de la Culture et de la Communication et Marie-George Buffet, ministre de la Jeunesse et des Sports signent un protocole d'accord sur « Pratiques Artistiques, Culture et Education populaire »

Ce protocole a pour objectif de prolonger les collaborations déjà engagées sur le terrain, d'affirmer l'investissement commun des deux ministères en faveur d'un soutien public aux pratiques artistiques, de développer en harmonie les projets éducatifs qui favorisent l'appropriation par les enfants et les jeunes des arts et de la culture.

Une répartition de domaines d'action, héritée du passé.

La répartition des champs de compétence dans ce domaine entre les deux ministères s'est progressivement mise en place au sortir de la guerre. En 1944 est créée la Direction de l'éducation populaire et des mouvements de jeunesse. Elle met en place des postes d'instructeurs nationaux, hommes de théâtre, plasticiens, musiciens... afin que la culture appartienne à tous. L'éducation populaire, pédagogie spécifique de la formation culturelle des jeunes –et de leurs aînés– dépend désormais du ministère de la jeunesse et des sports.

Au fil des années, au projet de culture, ou d'éducation, populaire se substituent les actions en faveur de la jeunesse, l'animation socio-culturelle, les programmes d'insertion... Cette évolution sensible dès la création du ministère de la Culture en 1959 est consacrée par le partage entre professionnels et amateurs qui s'affirme dans les années 70.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports dispose d'un champ qui lui est propre : il agit dans le temps des loisirs et des vacances des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Il conduit, dans ce cadre, une action éducative qui s'appuie sur les pratiques artistiques et ce, dans une démarche d'éducation populaire dont l'importance et la modernité a été réaffirmée en 2001 par l'Offre publique de Réflexion sur l'Éducation populaire lancée auprès d'un monde associatif.

Aider les jeunes et les adultes à construire leur identité, leur autonomie, à développer leurs compétences, à trouver leur place dans la société grâce à la maîtrise des expressions artistiques participe de la mission éducative des deux ministères de la Culture et de la Communication et de la Jeunesse et des Sports.

Le ministère de la Culture et de la Communication a placé au cœur de son action l'accès du plus grand nombre à la création artistique et au patrimoine culturel. Les pratiques artistiques qui permettent au public de s'approprier le création contemporaine et ce patrimoine font ainsi partie des préoccupations majeures du ministère.

La volonté d'harmoniser les politiques mises en œuvre dans ce domaine est à l'origine du protocole d'accord entre les deux ministères

Un protocole sur les pratiques, l'initiation et les formations artistiques et culturelles

Au travers de ce protocole, les ministères, qui poursuivent dans ce domaine des objectifs complémentaires, affirment l'importance du champ des pratiques artistiques en amateur dans la mesure où elles favorisent l'épanouissement de l'individu, la dynamique sociale et aident à l'émergence de nouvelles formes artistiques.

- *L'initiation artistique et culturelle des enfants et des jeunes:*

Les deux ministères se proposent de renforcer la dimension artistique et culturelle des projets inscrits dans tous les dispositifs interministériels de développement territorial.

Les Contrats Educatifs Locaux (CEL) notamment constituent l'instrument privilégié permettant la mise en œuvre d'action en direction des jeunes à l'école et pendant le temps libre. L'information des jeunes sera développée dans tous les contrats et les jeunes seront associés aux projets les concernant.

Cette offre éducative et culturelle pourrait être élargie à d'autres dispositifs interministériels tels que les contrats de ville, les contrats locaux de sécurité...

Ils engageront des liaisons entre les « espaces culture multimédias » créés à l'initiative du ministère de la Culture et de la Communication, et les « points cyb espaces numériques » créés au sein du réseau information jeunesse à l'initiative du ministère de la Jeunesse et des Sports des liaisons, particulièrement en ce qui concerne le développement des pratiques artistiques et culturelles grâce à l'outil multimédia, chez les jeunes de toutes origines sociales

- *Un meilleur accompagnement commun des pratiques artistiques :*

Les ministères veilleront à la mise en cohérence de leur politique publique en faveur des pratiques amateurs et des parcours professionnels.

Dans le cadre de l'action en direction de la jeune création, le ministère de la culture et de la communication renforcera sa participation au dispositif DEFI JEUNES et accompagnera la mise en œuvre des projets qui s'inscrivent dans une perspective professionnelle en facilitant leur accueil dans les institutions culturelles et le cas échéant leur accès aux formations aux métiers d'arts et de la culture.

De la même façon sera soutenue la mise en place de stages de réalisation, l'aide aux pratiques amateurs et les modalités d'élaboration de schémas départementaux de développement de ces pratiques. La lecture et l'écrit, le spectacle vivant, l'image et le multimédia seront au cœur de ces processus d'accompagnement commun des pratiques artistiques.

- *Le développement d'une politique commune de formation .*

À partir de l'expérience commune aux deux ministères du BEATEP (Brevet d'État d'Animateur Technicien d'Éducation Populaire et de Jeunesse) dans le domaine des médiateurs du livre, les deux partenaires travailleront à l'élaboration de BPJEPS (Brevets Professionnels de la

jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport) animateur multimédia, animateur de projet éducatif, musiques actuelles, art du cirque, patrimoine...

Des modalités concrètes de mise en œuvre

- *Au niveau national*

La création de groupes de travail mixtes permettra d'assurer le suivi de l'application du protocole.

- *Au niveau régional*

Des conventions seront mises en place entre le directeur régional des affaires culturelles, le directeur régional et les directeurs départementaux de la jeunesse et des sports. Une réflexion commune sera engagée afin de permettre une représentation des services déconcentrés de la culture et de la communication au niveau départemental.

- *La mise en commun de l'information à destination des publics*

Les deux ministères renforcent leur collaboration pour la diffusion des informations sur les ressources culturelles, les métiers des arts et de la culture, et les formations qui y préparent, les lieux d'accueil des pratiques amateurs et les modalités d'accompagnement de ces pratiques.

INITIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LES CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX (C.E.L.)

Depuis plus de trois ans (juillet 1998) ont été mis en place des contrats éducatifs locaux impliquant les ministères de la Jeunesse et des Sports, de la Culture et de la Communication, de l'Education nationale et de la Ville.

La volonté commune de l'Etat et des collectivités territoriales de mettre en place une véritable politique éducative locale globale débouche sur l'élaboration et la réalisation de projets. Le C.E.L. en est l'aboutissement formalisé.

En s'engageant à travers un Contrat éducatif local, l'ensemble des partenaires mutualisent leurs moyens, leurs compétences, leurs ressources afin de mieux répondre aux besoins et aux envies des enfants et des jeunes sur un territoire donné.

Avec pour finalité de permettre l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes, de les inciter à s'impliquer dans la vie sociale et d'améliorer leur réussite scolaire, les C.E.L. ont pour objectifs de les amener à découvrir et pratiquer un large éventail d'activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques et techniques.

La seconde circulaire (octobre 2000) a précisé quelques aspects de ces projets qui devaient être mis en avant :

- *L'amélioration qualitative* du contenu des activités proposées, en définissant des champs d'application prioritaires, comme, par exemple, l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia, les pratiques musicales collectives, la sensibilisation à l'environnement architectural, au cadre bâti, ou à celui des objets et signes visuels (mode, design, pub,...) dans le champ des pratiques culturelles et artistiques.
- *Le recentrage* sur les finalités initiales, à savoir donner à tous les enfants et les jeunes le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissages adaptées et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.
- *La priorité* rappelée de s'adresser d'abord aux enfants et aux jeunes les plus éloignés de ces pratiques, compte tenu de leur situation géographique, économique ou socio-culturelle, afin de réduire les inégalités d'accès au savoir, à la culture et au sport.
- *L'obligation* de mener à bien un suivi et une évaluation continue, permettant à tous les acteurs locaux de vérifier l'adéquation entre les préconisations du diagnostic et la réalisation du programme d'activités au regard des objectifs initiaux.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2 300 contrats qui existent et vivent sur l'ensemble du territoire (y compris dans les D.O.M. - T.O.M.) dans plus de 6 000 communes (seules ou en intercommunalité); ce sont près de 50 000 actions concrètes sur le terrain touchant près de 3 millions d'enfants et de jeunes (débordant les limites de la scolarité obligatoire).

Une volonté politique forte s'appuyant sur un partenariat de qualité est le plus sûr garant de la réussite de ces contrats.

En région Basse Normandie, ces conditions sont souvent réunies, ce qui permet à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de soutenir la très grande majorité des C.E.L.

A partir du travail entamé à l'époque des Contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (CARVEJ), la DRAC mène une politique volontariste de soutien à la mise en place d'actions culturelles au sein des C.E.L.

Cette dynamique peut s'appuyer sur un solide partenariat établi avec le Rectorat, se traduisant par la mise à disposition d'un chargé de mission « milieu scolaire » et de trois enseignants à mi-temps (un par département).

Ce travail a débouché sur l'élaboration de critères qui déterminent l'implication de la DRAC : la pluridisciplinarité des actions proposées, la priorité aux enfants d'âge scolaire primaire, un réel partenariat local, des actions qui durent dans le temps.

Ainsi, en 2000, 47 des 66 C.E.L. existants ont pu être soutenus sur leur volet culturel. (entre autres, Orbec, Hérouville St Clair, Vire, St Lô, Ste Mère l'Eglise, Valognes, Granville, Coutances, Cherbourg, Avranches, Flers, La Ferté Macé, Argentan, Domfront, Mortagne, L'Aigle, Vimoutiers,...).

- *A titre d'exemple : le C.E.L. de Coutances (Manche)*

Il regroupe 7 communes et touche près de 1800 enfants et jeunes de 6 à 16 ans (pour une population totale d'environ 12 000).

Sont proposés : des sorties régulières au théâtre municipal et à d'autres spectacles, des ateliers de musique, de théâtre et d'arts plastiques dans des établissements scolaires, mais hors temps scolaire, un printemps de la jeunesse, le développement du site internet du conseil de la jeunesse, des projets de jeunes (soutenus par des bourses d'initiatives),...

Les collectivités locales, la Jeunesse et les Sports, l'Education nationale, la DRAC, la Caisse d'allocations familiales, les associations et les familles font vivre ainsi un partenariat actif qui est soutenu par un financement annuel total de plus de 2,4 MF.

Contact pour les C.E.L. Basse Normandie :

Elisabeth GAUTHIER DESVAUX, Directrice générale DRAC Basse Normandie
Anne Marie DESHORS, DRAC Basse Normandie, service du développement culturel

Pour le C.E.L. de Coutances :

René AUDOUARD, Président de la communauté de communes
Coordonnateur : Vincent GALLAIS, Directeur de l'O.M.J .
Communauté de communes du canton de Coutances
Hôtel de ville - 50 200 COUTANCES

INITIATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

UN EXEMPLE DE MANIFESTATION : « UN ETE AU CINE »

- L'opération « Un été au ciné » est née en 1991, à l'initiative du Centre National de la Cinématographie (CNC), afin de combler un déficit de propositions culturelles pendant la période estivale.

Les jeunes et les habitants des quartiers se sont ainsi vus proposer une manifestation qui se décline en quatre volets complémentaires : deux dans les salles de cinéma (politique tarifaire, séances spéciales), deux dans les quartiers (séances gratuites en plein air, ateliers de pratique).

En 2000, 25 régions et DOM-TOM (457 villes et 1424 écrans) participaient à « Un été au ciné ». Près de 152 000 jeunes de moins de 25 ans ont bénéficié de la politique tarifaire, 21800 ont assisté à des séances spéciales, 5300 ont pratiqué le langage des images et des sons dans 322 ateliers, 7200 ont participé à 38 actions culturelles proposées à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la manifestation. Enfin 190 000 jeunes et leur famille ont assisté à 743 séances de cinéma en plein air. Au total, plus de 376 000 personnes ont participé à la manifestation.

- Par ailleurs depuis 1999, les actions initiées durant l'été se poursuivent sous d'autres formes tout au long de l'année.

Le programme « Cinéville » qui a débuté en 1999 dans 10 régions a ainsi permis de développer certaines actions dont les actions de sensibilisation et de formation, les séances spéciales et les ateliers de pratique.

Il devient le temps fort d'une action pluriannuelle construite en partenariat avec les Ministères concernés, les collectivités territoriales, les associations et les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel.

Le programme « Cinéville » comporte notamment :

- D'une part, des actions de sensibilisation et de formation destinées prioritairement aux animateurs socio-culturels, des séances spéciales régulières et des ateliers de pratiques
- D'autre part, le dispositif « Un été au ciné » qui concernera bien évidemment un plus grand nombre de sites.

Ces nouvelles actions sont élaborées et menées en concertation étroite entre le Ministère de la Culture et de la Communication (délégation au développement et à l'action territoriale et CNC), le Ministère délégué à la Ville et la délégation interministérielle à la Ville (DIV), le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Direction de la jeunesse et de l'Education Populaire), le Fonds d'Action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, qui ont signé en 2001, un protocole d'accord réaffirmant leur volonté commune d'œuvrer sur le long terme. Ce document rappelle également les priorités des Ministères et établit la place et les rôles des coordinations nationales (association Kyrnéa International) et régionales.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

Le soutien aux pratiques artistiques en direction des amateurs est un des axes privilégiés des deux ministères. Dans ce cadre, certains secteurs culturels ont été particulièrement investis comme la lecture et l'écrit, le domaine des images audiovisuelles, multimédia et cinématographiques ainsi que le spectacle vivant.

- ***La lecture et l'écrit***

C'est à partir d'une démarche ludique, dans un cadre de loisir ou de temps non travaillé que se met en œuvre cet accompagnement de la lecture et de l'écriture. Il est privilégié dans le quotidien de l'enfant et du jeune. Par exemple depuis 1995 une opération intitulée « lire et écrire en centres de vacances et de loisirs » a été systématisée au plan national.

- ***Le spectacle vivant***

Les actions dans ce secteur concernent particulièrement les jeunes adolescents et les jeunes adultes. La pratique par les jeunes des activités du spectacle vivant voit se développer un foisonnement de disciplines. Aux musiques populaires ou « savantes » s'ajoutent les musiques actuelles. Les danses urbaines côtoient les danses traditionnelles, l'art dramatique s'est étendu au théâtre d'intervention, aux arts de la rue.

Les deux ministères soutiennent à ce titre des manifestations comme Banlieues Bleues, Le Printemps de Bourges, Le festival d'Arc et de Gannat...

- ***L'image, multimédia et cinéma***

Il s'agit dans ce secteur d'aider à la fois la création par des jeunes d'images (animées) mais aussi de favoriser l'instauration d'un rapport critique à propos d'images diffusées. Depuis une vingtaine d'années, différents programmes se sont développés dans ce sens. L'apport des nouvelles technologies et leur maîtrise dans un objectif de création sont des préoccupations communes.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

DES LAUREATS « DEFI JEUNES »

Fondé en 1987 par le Ministère de la jeunesse et des sports et animé depuis 1990 par un Groupement d'Intérêt Public, Défi jeunes a pour vocation de susciter, accompagner et soutenir les initiatives des jeunes de 15 à 18 ans dans tous les domaines .

En épaulant la conduite de projets ce dispositif poursuit trois objectifs : développer le sens de l'autonomie, de la responsabilité et de l'engagement, favoriser la découverte de soi de ses talents, de ses capacités d'action et de création ; faciliter l'insertion sociale et professionnelle. Depuis sa création , Défi jeunes a primé environ 8000 projets regroupant 25000 jeunes.

Sur ce total, la majorité des projets primés sont des projets culturels. Une grande partie se compose des premières créations artistiques et culturelles, d'autres projets émergeant dans les catégories « développement culturel local » et « produits et services culturels ». Sont notamment récompensés les secteurs du cinéma, de la photo et vidéo, le secteur de la musique et le spectacle vivant.

Parmi les projets de lauréats Défi jeunes qui se sont professionnalisés, on peut relever quelques exemples significatifs :

- *Frédéric Tribalat* (lauréat 1987 – Nord Pas de Calais). A partir d'un projet d'école de danse urbaine pour les jeunes des quartiers de Roubaix, Frédéric a créé une entreprise culturelle employant 22 personnes pour l'encadrement d'ateliers et de stages, la mise ne place de formations, l'édition d'un magazine « hip hop Mouv », l'organisation d'un salon international des danses urbaines.
- *Iznogood* (lauréats 1992 – Rhône-Alpes) 3 lauréats issus des quartiers d'Aubenas font carrière dans le café-théâtre (nombreuses scènes régionales, 1^{er} partie de Smain, représentation au Palais des Glaces)
- *Eric Guirado* (lauréat 1994 – Rhône-Alpes) lauréat pour un court-métrage intitulé « Lonelytude » sur le thème de la solitude des habitants de la cité des Minguettes (nombreuses présentations à des Festivals, César 2001 du meilleur court-métrage)
- *Loïc Deschamps* (lauréat 1999 – France-Comté) 1^{er} spectacle théâtral réalisé à Paris avec la Guinguette Pirate (prix Défi Jeunes). Co-fondateur du Théâtre du Tohu-Bohu. Co-producteur du spectacle « le musée imaginaire » avec la Scène Nationale de Besançon.
- *Philippe Lemoine* (lauréat 1995 – Lorraine). Enregistrement d'un CD de jazz en hommage à Ornette Coleman avec le groupe Kassalit. 3 des musiciens sont devenus professionnels et jouent au sein de plusieurs formations.
- *Emmanuelle Tonnerieux* (lauréate 1998 – Lorraine) Création d'un spectacle théâtral tiré d'un texte de Valère Novarina. Devenue comédienne professionnelle, elle travaille en alternance pour 2 compagnies. Met en scène parallèlement un deuxième spectacle.
- *Frédéric Soontag* (lauréat 1998 – Lorraine). Ecriture et mise en scène d'une pièce jouée au Festival Off d'Avignon. Actuellement en formation au Conservatoire National.
- *Lucile Grouillez, dite GRONOF* (lauréate Nord-Pas-de-Calais). Artiste peintre, expose avec des collectifs d'artistes et dans plusieurs galeries.
- *Juste Cause* (lauréat Nord Pas-de-Calais). Groupe de rap, a joué sur de nombreuses scènes et sorti 2 CD.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES **DES EXEMPLES DE DEFI JEUNES**

| |
|--------------------------------|
| LE THEATRE DU TOHU BOHU |
|--------------------------------|

- Né en 1995, le Théâtre du Tohu Bohu fait preuve d'originalité dans sa démarche de création théâtrale, notamment en direction du jeune public.

La spécificité de la compagnie réside dans son approche pluridisciplinaire de l'action culturelle, c'est à dire dans sa capacité à concevoir des projets artistiques ayant une dimension pédagogique ou sociale. **Outre son activité de création artistique, le Théâtre du Tohu Bohu est aussi organisme de formation.** La compagnie encadre stages et ateliers théâtraux, notamment en milieu scolaire, et organise des stages de formation professionnelle.

Depuis 1997, le Théâtre du Tohu Bohu travaille à l'élaboration d'un concept de « muséographie théâtrale » autour de la thématique de la mer qui a donné lieu à différentes formes de spectacles et d'actions culturelles.

En 1997, la compagnie inaugure un dispositif d'action culturelle, en partenariat avec la Guinguette Pirate, la jonque chinoise, amarrée quai de la gare dans le XIII^eème arrondissement de Paris. Ce projet a reçu le soutien de Défi Jeunes dont la compagnie fut lauréat national, dans la catégorie animation et développement culturel.

- De retour à son port d'attache à Besançon, en 1998, le Théâtre du Tohu Bohu poursuit sa recherche thématique, développe son concept de muséographie théâtrale initié sur la « Guinguette Pirate » et crée le « Musée Imaginaire », spectacle déambulatoire présenté pour la première fois dans le cadre des Rencontres Jeunes Créations de Besançon.

En 1999, le « Musée Imaginaire » sert de point de départ à une nouvelle action culturelle développée dans un quartier « sensible » de Besançon. Reprenant les outils et les démarches pédagogiques développés précédemment, l'action prend sa réelle dimension d'aventure théâtrale collective, en y associant la quasi totalité des acteurs socio-culturels et éducatifs locaux. Pour cette action, la compagnie a reçu le soutien financier du Conseil Général du Doubs, de la ville de Besançon et du fonds d'action sociale.

Pour l'année 2000, une coproduction concernant « le Musée Imaginaire » est conclue avec le Théâtre de l'Espace, scène nationale de Besançon. En novembre 2000, quatorze représentations du « Musée Imaginaire » sont données au Théâtre de l'Espace. Un dispositif d'action culturelle d'envergure, comprenant un ensemble d'interventions pédagogiques pensées à partir et autour du spectacle, est alors mis en place par le Théâtre de l'Espace, en collaboration avec le Théâtre du Tohu Bohu, sur le quartier de Planoise. Il aboutira en juin 2001 aux « Rencontres universelles de Fabulogie » qui réuniront les réalisations de tous les participants.

Le Théâtre du Tohu Bohu reçoit pour la création du « Musée Imaginaire » le soutien financier de la DRAC et du Conseil Régional de France Comté, du Conseil Général du Doubs, de l'ADAMI et le soutien technique de la ville de Besançon. Il coordonne un très vaste projet d'action culturelle de décembre 2000 à juin 2001, dans la Zone d'Education Prioritaire du quartier Planoise à Besançon autour du thème de « La Fabulogie » qui a mobilisé des centaines d'enfants et dont l'aboutissement a eu lieu en juin 2001 à la Scène Nationale de Besançon. Ce projet était financé dans le cadre du volet culturel du Contrat de Ville de Besançon.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES DES EXEMPLES DE DEFI JEUNES

LE GROUPE DACM

- *Etienne Bideau-Rey et Gisèle Vienne du Groupe DACM ont été lauréats Défi jeunes en 2000 pour la préparation du spectacle "Splendid's".*

Tous deux sortis de l'Ecole Supérieure Nationale des Arts de la Marionnette, ils ont chorégraphié et mis en scène "Splendid's" de Jean Genet (avec le soutien de l'Institut International de la Marionnette et des Performing Arts Research and training Studios d'Anne Teresa De Keersmaeker à Bruxelles), 2000. Prix Fondation Marcel Bleustein-Blanchet et Prix de la Fondation de France.

Dans cette mise en scène, avec des danseurs et des mannequins-marionnettes, ils ont travaillé à la manipulation du danseur telle une marionnette, à lui procurer une apparence artificielle par une gestuelle stylisée.

Le groupe DACM a poursuivi sa recherche avec "ShowRoomDummies". Ce nouveau travail s'intéresse à la frontière entre l'animé et l'inanimé, ainsi qu'au rapport entre le vivant et sa représentation.

Dans "ShowRoomDummies", le groupe DACM s'intéresse à l'apparence proprement humaine des mannequins de vitrine, leur caractère d'objet humanisé. Ils s'interrogent également sur le rapport qu'entretient le corps, à travers une gestuelle et une représentation qui oscille entre l'humanisé et le déshumanisé, avec la musique électronique. Ce spectacle est actuellement en tournée dans toute la France (Annecy, Grenoble, Annemasse, Paris...).

Co-production : Bonlieu Scène Nationale, Cargo, CCN de Grenoble.

LA CORDONNERIE

- *En 1998, Samuel Hercule qui a alors 19 ans, devient lauréat Défi Jeunes 1998 avec le projet de réalisation de "Hippolyte", film muet de 50 mn en Super 8 à la manière de Buster Keaton et de Charlie Chaplin retraçant les aventures d'un personnage nommé Hippolyte.*

Depuis, Samuel Hercule a créé la Compagnie La Cordonnerie qui s'est structurée autour de la mise en musique de films muets réalisés par l'équipe de La Cordonnerie. Ces films sont ensuite diffusés dans des salles de spectacles ou des cafés, avec un orchestre qui joue en direct face au film.

Samuel Hercule et sa compagnie ont su s'imposer sur la scène artistique régionale et sont aujourd'hui très demandés. On les voit aussi bien sur des scènes prestigieuses qu'en prison ou sur la place d'un village l'été.

Ils continuent à réaliser des films et à créer des spectacles musicaux. Leur itinéraire artistique ne fait que commencer.

La DRAC de Rhône-Alpes a apporté un soutien financier à leur action sur son budget 2000.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

« MOSAÏQUE ... DANSE(S) D'UNE VILLE »

- À Créteil, dans le Val de Marne, Dominique Hervieu et l'équipe du Centre Chorégraphique National ont accompagné 180 amateurs de danse issus de pratiques différentes dans une création collective : « Mosaïque...danse(s) d'une ville ».

Quelle en est l'origine ?

Le projet « Mosaïque...danse(s) d'une ville » est né d'un constat : à Créteil, beaucoup d'habitants pratiquent la danse dans des cours ou des associations autonomes, mais il manquait un réseau. Afin de rendre visible la danse dans toute sa diversité, la direction de la Culture de la ville et l'Union locale des centres culturels et sociaux ont décidé d'initier un projet de création d'envergure en collaboration avec le Centre Chorégraphique National. La mise en scène et la réalisation du spectacle ont été confiées à la compagnie Montalvo-Hervieu.

Quels sont ses objectifs ?

Le but d'une grande « mosaïque » de la danse est de donner une place à la diffusion des pratiques culturelles amateurs, grâce au suivi et à une aide à la création encadrée par des professionnels. L'objectif est de développer une démarche artistique pour les amateurs et, surtout, de mettre en place un véritable réseau culturel sur toute la ville autour de la danse ; l'idée de Dominique Hervieu est que les gens se rencontrent et partagent une passion commune autour d'une création.

En quoi consiste t-il ?

Ce défi collectif a demandé un an de préparation :

Il a commencé par des ateliers de pratique de danse et intéresse 180 danseurs amateurs. Issus de cours et d'ateliers, d'équipements socioculturels, de lycées, de l'université, du conservatoire ou totalement autonomes, ils ont été répartis en fonction des types de danse pratiquée afin que chacun puisse bénéficier de l'appui d'au moins un professionnel. Tous les styles de danse et différentes générations étaient représentés (de 8 à 80 ans).

Les danseurs ont été répartis en une vingtaine de groupes. Chaque groupe a bénéficié du savoir-faire d'un danseur de la compagnie Montalvo-Hervieu.

Les 180 danseurs ont aussi participé à trois stages organisés au centre chorégraphique. Ils y ont notamment effectué une recherche sur la vidéo.

Les différents groupes ont travaillé séparément les soirs de semaine et collectivement tous les week-ends, jusqu'à la présentation du spectacle le 20 mai 2001 à la Maison des Arts de la Ville de Créteil.

Le spectacle a été repris en septembre 2001

Qui contacter ?

Anne Sauvage
CCN de Créteil et du Val de Marne
1, place Salvador Allende
94 000 Créteil

☎ 01 56 71 13 20
www.montalvo-hervieu.com

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

« LES AMANDIERS DANS LA VILLE »

- *Le Théâtre des Amandiers (Centre Dramatique National) de Nanterre a monté deux projets de création professionnels avec les Acteurs Amateurs des Amandiers*

Quelle en est l'origine?

À l'automne 1999, le Théâtre Nanterre Amandiers inaugure un nouveau programme de création et de rencontres spécialement destiné aux habitants de Nanterre : **Les Amandiers dans la Ville**, qui invite les habitants de Nanterre à s'engager personnellement en tant qu'acteurs dans deux créations produites selon des critères spécifiques et programmées dans le cadre de sa saison 2000-2001.

Anne Torrès constitue ce groupe d'acteurs dénommé « Acteurs Amateurs des Amandiers ». Elle choisit de mettre en scène **Lucrèce Borgia** de Victor Hugo qui ouvre la saison 2000. Jean-Pierre Vincent, avec le même groupe partiellement renouvelé, met en scène **Le Drame de la Vie** créé en avril-mai 2001.

Le programme *Les Amandiers dans la Ville* comprend également l'instauration d'un abonnement spectateur nanterrien et la mise en place d'ateliers-rencontres autour de créations professionnelles du Théâtre des Amandiers.

Quels sont ses objectifs?

Le CDN de Nanterre voulait inventer une nouvelle articulation dans la mise en œuvre de sa double mission de création et d'élargissement des publics.

En quoi consiste t-il ?

La première création **Lucrèce Borgia** est le fruit d'un stage de réalisation du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Un appel à participation a été lancé auprès de la population et une sélection des volontaires a été effectuée. Le critère étant le non-professionnalisme des participants.

46 amateurs ont participé à la création. À ces acteurs se sont ajoutés 22 chanteurs du chœur amateur de l'Université Paris X-Nanterre, « Dix de Chœur ». Anne Torrès a commandé une création musicale à Fabrice Parmentier, compositeur qui dirige « Dix de Chœur ». Les Acteurs Amateurs des Amandiers ont travaillé pendant 9 mois sur la création, encadrés par la compagnie Mimosa de Anne Torrès et l'équipe technique des Amandiers.

Dans une dernière phase, les chanteurs de « Dix de Chœur », porteurs de la musique originale, sont intégrés à la mise en scène comme acteurs à part entière.

Le spectacle *Lucrèce Borgia* a ouvert la saison 2000-2001 du théâtre des Amandiers avec 12 représentations qui ont été données dans la salle transformable du théâtre, du 15 septembre au 8 octobre 2000.

Il s'est intégré à la programmation dans un croisement thématique entre théâtre, politique et littérature, sous le signe de la Renaissance avec deux créations de la saison 2000-2001 : *Lorenzaccio* d'Alfred de Musset mis en scène par Jean-Pierre Vincent et *Le Prince* de Machiavel mis en scène par Anne Torrès.

Le second spectacle **Le Drame de la Vie** de Valère Novarina a été interprété par 50 amateurs dans une mise en scène de Jean-Pierre Vincent qui dans un premier temps a présenté son projet sur Valère Novarina à la majorité des personnes qui avaient fait partie de la distribution du spectacle de Anne Torrès.

Dans une seconde phase, il a effectué un important travail d'improvisation, de mise en voix d'extraits du texte de Novarina avec les participants.

Le spectacle a ensuite été créé au théâtre des Amandiers pour 12 représentations.

Pendant la période de création, Jean-pierre Vincent a continué d'encadrer la troupe de comédiens en leur adressant une lettre portant ses remarques à l'issue de chaque représentation. Valère Novarina est venu à plusieurs de ces représentations.

Le Centre Dramatique de Nanterre, qui a porté le projet, en est le principal producteur avec comme coproducteur la Compagnie du Mimosa Anne Torrès, et le soutien de la Ville de Nanterre, de la DRAC Ile de France, du Conseil Régional d'Ile-de-France, du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Caisse des Dépôts et Consignations .

Le succès public de *Lucrece Borgia* (plus de 87% de fréquentation) et du spectacle *Le Drame de la vie* attestent de l'attractivité d'une telle initiative pour le public d'une ville. Les résultats des questionnaires distribués pendant la période de représentations témoignent de la venue aux Amandiers de nouveaux publics.

Qui Contacter ?

Marc Dondey

Directeur délégué du CDN de Nanterre

Théâtre des Amandiers

7, avenue Pablo Picasso

92000 Nanterre

☎ 01 46 14 70 70

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

« LIRE, ENTENDRE ET JOUER LE THEATRE CONTEMPORAIN », A CUCURON

- *A Cucuron (région PACA), le Centre culturel Cucuron-Vaugines (adhérent à la confédération nationale des foyers ruraux) et la Bibliothèque départementale de prêt de Vaucluse lancent le projet « Lire, entendre et jouer le théâtre contemporain ».*

De quoi s'agit-il?

Il s'agit de favoriser l'élargissement du répertoire des compagnies de théâtre amateur dans le cadre d'un projet visant à sensibiliser la population du territoire concerné à l'écriture et à la création théâtrales contemporaines.

Quelle en est l'origine ?

L'origine de cette action est un projet, « A la découverte du théâtre contemporain », lancé par le Centre Culturel Cucuron-Vaugines (CCCV). Ce Centre culturel est une association loi 1901 du Vaucluse constituée d'un groupe de comédiens amateurs particulièrement intéressés par l'écriture théâtrale contemporaine. En 1998, il recrute une « médiatrice du théâtre contemporain en milieu rural », dans le cadre du plan « Emplois jeunes-Nouveaux services/Nouveaux emplois » pour mettre en place ce projet.

Le Centre National des Ecritures du Spectacle - La Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon propose au CCCV de les faire profiter de la venue d'auteurs, de comédiens et de metteurs en scène dans leur lieu pour organiser des rencontres avec par exemple Yves Reynaud, Serge Valetti et Daniel Lemahieu.

En 2000, ils décident d'impliquer de nouveaux partenaires et d'élargir les actions pour leur donner une dimension véritablement départementale. C'est ainsi qu'en association avec des troupes de théâtre amateur et de nouvelles bibliothèques du réseau de la BDP naît le projet : « Lire, entendre, et jouer le théâtre contemporain ».

Quels objectifs ?

Il s'agit d'impliquer dans le projet de sensibilisation de la population au théâtre contemporain de nouveaux acteurs susceptibles de jouer un rôle de médiation : les compagnies de théâtre amateur du département en lien avec des bibliothèques du milieu rural.

L'objectif est d'élargir le répertoire des compagnies de théâtre amateur en les impliquant dans le projet global « Lire, entendre, et jouer le théâtre contemporain ».

Précisons que pour le CCCV et ses partenaires, « théâtre contemporain » renvoie à l'ensemble des textes de théâtre écrits par des auteurs vivants ou morts depuis moins de 10 ans. Ce terme ne vise pas à caractériser un style d'écriture.

En quoi consiste t-il ?

Cette année, une nouvelle action de formation est destinée aux compagnies d'amateurs et aux bibliothécaires. Elle a pour but de broser un panorama de l'écriture théâtrale contemporaine (connaître les auteurs, les thèmes de cette littérature...) et de donner aux participants des outils de réflexion et de repères pour aborder le texte de théâtre contemporain.

Cette formation doit déboucher sur la mise en place de comités de lecture dans chaque village par la ou les troupes amateurs et le ou la bibliothécaire. Ils seront ouverts aux lecteurs de la

bibliothèque et à toute personne intéressée par le projet. L'objectif de ces comités est d'affiner la vision de ce qui s'écrit aujourd'hui en partageant des lectures théâtre et de mettre en place des lectures publiques dans les bibliothèques : les comédiens d'un comité choisissent un texte d'un auteur qu'ils pourront faire entendre sous forme de lectures publiques, en présence, si possible, de l'auteur.

La BDP mobilise le réseau des bibliothèques du département, en particulier pour les formations des bibliothécaires. Elle a acquis un fonds de textes de théâtre contemporain qu'elle répartit entre les bibliothèques.

En ce qui concerne la formation en 2001, le CNES La Chartreuse aide au choix des intervenants et prend en charge leur hébergement.

Interviennent également des compagnies de théâtre amateur de l'ensemble du département, dont une Fédération du sud Lubéron Côté Cour/Côté Jardin.

Quelles perspectives ?

Le projet continuera en 2002 avec des actions comme :

- la tournée des lectures dans les bibliothèques pour laquelle 10 compagnies seraient susceptibles de participer, ce qui donnerait lieu à dix lectures publiques dans autant de bibliothèques que cela serait possible (gratuites pour les bibliothèques et pour les spectateurs).
- des rencontres ponctuelles qui se dérouleront grâce au concours du C.N.E.S la Chartreuse avec des auteurs qui pourront assister à la lecture de leur texte et rencontrer le public.
- une formation proposant aux participants des séances d'ateliers écritures animées par un auteur choisi en concertation avec le C.N.E.S - La Chartreuse.

Une dernière étape en 2003 sera consacrée à la mise en scène des textes avec l'aide, à deux reprises, d'un intervenant professionnel.

Enfin, au moment des représentations, un temps fort (festival ou rencontres) sera organisé où les auteurs représentés, **les compagnies amateurs**, les bibliothèques et la population rurale seront invités.

Qui contacter ?

Sabine Tamisier
Centre culturel Cucuron-Vaugines
BP 13
84160 Cucuron
tél : 04 90 77 28 31

Catherine Canazzi
Bibliothèque départementale de prêt de Vaucluse
410 chemin de Brantes
84700 Sorgues
tel : 04 90 83 49 95

Alain Saurel
DDJS du Vaucluse
tél : 04 90 80 40 00

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ARTISTIQUES

UN STUDIO ITINERANT EN GIRONDE

- *En Gironde, un studio itinérant est aménagé pour pallier au manque de lieux d'accompagnement des musiques actuelles par une SMAC, Scène de Musiques Actuelles*

Quelle en est l'origine ?

En dehors des grandes villes, la Gironde ne compte pratiquement pas de lieux dédiés à l'accompagnement des musiques amplifiées. L'attente des musiciens était exprimée par des demandes de lieux de répétition auxquelles les petites municipalités, les écoles de musique et les associations d'éducation populaire ne pouvaient pas répondre. L'association Parallèles Attitudes Diffusion, qui gère « Rock School Barbey », était le partenaire idéal. Il est labellisé SMAC, Scène de Musiques Actuelles, et possède une solide expérience dans les domaines de la formation et la diffusion des musiques actuelles. Il intègre en particulier un centre d'information et de ressources sur les musiques rock.

Quels objectifs ?

Un Bus Rock a été créé en vue de proposer un accompagnement à tous les musiciens amateurs du département. Il permet d'apporter un suivi artistique et technique à des groupes qui ne disposent pas de ces ressources à proximité de leur lieu de résidence.

En quoi consiste t-il ?

Un ancien bus a pu être récupéré et aménagé en studio de pré-production. Il ne s'agit donc ni d'un studio de répétition (on y travaille essentiellement au casque), ni d'un studio d'enregistrement (la batterie utilisée est numérique et non acoustique, pour permettre une nuisance sonore minimale). L'équipement embarqué à bord permet toutefois de mener un réel travail d'accompagnement de groupes sur le plan artistique (techniques de composition, placement de la voix, écoute critique) et technique (initiation à l'enregistrement). L'enregistrement de maquettes permettant aux groupes de présenter leur travail à des lieux de diffusion est possible pour les plus motivés d'entre eux, mais l'essentiel des interventions du Bus Rock School consiste en des stages de 4 jours, conçus en fonction des profils et des niveaux artistiques des groupes, des débutants aux groupes avec répertoire.

Le bus Rock School, par sa mission de diffusion de l'information et de conseil en matière de musiques actuelles, est un interlocuteur privilégié des associations et des structures locales engagées dans ce domaine. Un groupe sur deux a d'ailleurs été mis en relation avec le bus Rock School par le biais d'une MJC, d'un point Rencontre-Jeunes ou d'une association. Le bus Rock School aiguille également les démarches des musiciens qui souhaitent créer un concert ou qui aimeraient voir s'ouvrir un lieu de répétition dans leur commune. Des actions ponctuelles d'initiation aux musiques actuelles ainsi qu'un festival ont pu être envisagés dans les lycées.

Quelle évaluation, quel bilan en faire ? quelles sont les perspectives ?

En trois ans, le Bus Rock School a rencontré 88 groupes dans 41 communes du département. Il circule durant 127 jours par an (week-ends et vacances scolaires). Ce succès encourage la

création d'initiatives similaires (un projet est ainsi à l'étude à Nantes). L'expérience acquise par la Rock School Barbey devrait également servir d'exemple aux projets des autres écoles du réseau (notamment l'école Ebaki à Bayonne) qui souhaitent équiper un bus Rock.

Conçu à l'origine pour l'accompagnement des musiques acoustiques, le bus Rock School intégrera prochainement un atelier d'initiation MAO ainsi qu'un équipement multipiste qui permettra d'approfondir le travail sur l'enregistrement par la création d'un véritable studio mobile. Cet équipement permettra d'offrir à tous les musiciens amateurs - qu'ils pratiquent ou non les musiques actuelles- des conditions d'enregistrement très proches du studio professionnel.

Qui contacter ?

Jeff - Jean-François Poupet

Bus Rock School

18 cours Barbey

33800 BORDEAUX

05 56 33 66 00

06 74 78 83 31

<http://www.musique.pro.com>

RENCONTRES 2001 de La Villette **Culture et transformation sociale : Nouvelles initiatives**

L'édition 2001 des Rencontres rassemble, pendant trois semaines, du 24 octobre au 11 novembre 2001, 50 spectacles et plus de 400 artistes venus de France et de l'étranger, pour témoigner de la vitalité des nouvelles initiatives artistiques, toutes disciplines confondues.

Cinq ans après leur première édition, on ne parle plus seulement de danse hip hop et autres formes issues des quartiers mais aussi de nouvelles initiatives artistiques annonçant une étape déterminante dans l'histoire de l'action culturelle.

Les œuvres présentées peuvent être le fait d'artistes autodidactes issus des territoires comme la majorité de ceux du hip hop, d'artistes dont l'engagement social est au cœur de leur démarche, d'«agitateurs» locaux ou de lieux atypiques mobilisant des énergies pour la mise en œuvre de politiques audacieuses. Ce mouvement irrigue autant les zones rurales que les zones urbaines là où la parole est urgente pour des populations en difficulté.

Le Ministère de la Culture et de la Communication soutient, depuis leur création, ces Rencontres qui jouent un rôle prédominant dans le développement et la diffusion des modes d'expression issus des pratiques artistiques et dans l'appropriation par le plus grand nombre du patrimoine culturel.

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports a souhaité à partir de 2001, s'impliquer de manière plus importante lors de ces Rencontres. Pour cela, il a mobilisé ses ressources et ses services pour être véritablement partenaire de ce moment privilégié où s'affirment, se discutent et s'inventent les relations entre pratiques artistiques et rapports sociaux de demain. Il est dans les missions du Ministère de la Jeunesse et des Sports de permettre et d'encourager les pratiques artistiques des jeunes dans toutes leurs formes d'expression, dans cet esprit d'éducation populaire. Ainsi certaines des manifestations programmées lors des Rencontres sont issues de projets soutenus ou initiés par les services du MJS ; ainsi « La Folie » du ministère propose à la fois des formes culturelles diverses et des débats avec les acteurs de terrain.

Dans ce contexte, la collaboration inter-institutionnelle amorcée avec la Ville, la Culture et la Communication, le Fonds d'action sociale, la Caisse des dépôts de consignation, l'Agriculture sur le champ des pratiques artistiques, de l'action culturelle et de l'éducation populaire ne pourra que s'approfondir et se prolonger lors des Rencontres de La Villette .

C'est pourquoi les Rencontres offrent un cadre idéal à la mise en valeur de projets exemplaires et de débat sur les champs communs de l'action culturelle et de l'éducation populaire. Car, au-delà des spectacles, les Rencontres sont un lieu de réflexion avec des ateliers, des débats publics, des tables rondes et des chantiers en cours réunissant les différents acteurs de ces nouvelles initiatives artistiques, afin d'appréhender une considération renouvelée des fonctions sociales de l'art.

HARMONISER LES COMPETENCES DU BEATEP AU BPJEPS *

Une coopération entre le ministère de la Culture et de la Communication et celui de la Jeunesse et des Sports a été lancée il y a plusieurs années à propos du BEATEP (Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Education Populaire et du Sport) « médiateur du livre ». Une réflexion est en cours en vue d'une transformation en BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport).

Des collaborations similaires seront développées dans les autres secteurs où les personnels d'animation sont amenés à accompagner des activités artistiques et culturelles :

- dans le domaine des arts du cirque : (circulaire commune mars 99). Les collaborations en cours auront comme double objectif de concevoir le cadre d'un diplôme d'Etat d'enseignement des arts du cirque et d'une spécialisation « art du cirque » du brevet professionnel « jeunesse et sports ». Des groupes de travail sont mis en place à cet effet.
- dans le domaine du cinéma : Les partenaires prendront en considération le soutien aux grandes associations et manifestations nationales travaillant en direction de l'enfance et de la jeunesse, mais aussi la mise en réseau des « conseillers éducation populaire et de la jeunesse images et son » œuvrant en région pour l'éducation à l'image des jeunes spectateurs. Un groupe de travail national vient de se créer afin d'approfondir la réflexion sur la formation des « animateurs de cinéma » qui fait déjà l'objet d'un brevet d'Etat de technicien de l'éducation populaire dans plusieurs régions.
- dans le domaine du multimédia : une collaboration sera engagée pour la mise en œuvre du brevet professionnel d'animateur multimédia.

sur les filières de l'animation dans le domaine patrimonial. Les ministères veilleront sur la qualification des jeunes recrutés dans le cadre du programme « nouveaux emplois-nouveaux services » chargés de missions culturelles et éducatives.

* (Brevets Professionnels de la jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport)

ACTUALITE DE L'EDUCATION POPULAIRE

- ***Au sein du ministère de la Jeunesse et des Sports***

La mission éducative du ministère de la Jeunesse et des Sports s'ancre à la fois dans l'histoire et les valeurs de l'éducation populaire. Depuis 1998, le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) a mis en œuvre une démarche de réflexion et de questionnement autour du concept d'éducation populaire.

En novembre 1998, le MJS organise à la Sorbonne les « Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire ». Il propose l'ouverture d'un débat aux mouvements associatifs, aux agents des services, aux experts et partenaires notamment sur la double dimension politique et de service public, de l'éducation populaire.

En juin 1999, la direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire, lance une offre publique de réflexion (OPR) sur les finalités de l'éducation populaire en vue d'approfondir les thèmes dégagés lors des « Rencontres de la Sorbonne ». A ce titre, des groupes de réflexions issus d'horizons divers (travailleurs sociaux, élus, syndicalistes, parents d'élèves, artistes et créateurs, adhérents associatifs, enseignants) se sont constitués sous la coordination des services départementaux et régionaux du MJS. Ils ont précisé l'identité et la spécificité des actions d'éducation populaire en lien avec les champs de l'action sociale et culturelle, et ont observé les effets de transformation sociale et politique de ces interventions d'éducation populaire et ont formulé des propositions. En décembre 2000, paraît « Citoyen Chiche ! » le « livre blanc de l'éducation populaire » sous la réalisation de JM Leterrier, préfacé par Madame BUFFET, ministre de la Jeunesse et des Sports.

- ***Au sein du ministère de la Culture et de la Communication :***
La charte du 30 juin 1999

Parallèlement, à la suite des « Rencontres nationales » entre directions Régionales des affaires culturelles (DRAC) et fédérations d'éducation populaire, le 30 juin 1999, la ministre de la Culture et de la Communication (MCC) signe avec 8 grands réseaux d'éducation populaire (CEMEA, CIRASTI, FFMJC, FNFR, FRANCAS, Léo Lagrange, Ligue de l'Enseignement, Peuple et Culture) une charte énonçant les objectifs de leur action commune. Cette charte porte notamment sur l'accompagnement des publics et les modalités de mise en œuvre de la démocratisation culturelle, selon les vœux du ministère de la Culture et de la Communication. Au travers des axes de collaboration évoqués dans cette charte, il s'agit bien pour les partenaires, de reconnaître l'intervention des mouvements d'éducation populaire dans leur travail de diffusion culturelle et de sensibilisation aux pratiques artistiques et culturelles, auprès des publics jeunes et adultes. Il s'agit également de souligner que les associations de jeunesse et d'éducation populaire peuvent relever selon la nature des activités, de tutelles administratives différentes.

LE SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

Les associations par leurs activités et les objectifs qu'elles poursuivent demeurent des partenaires privilégiés du ministère de la jeunesse et des sports

Au plan national, pour la Direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire, le partenariat se construit à partir de la notion d'agrément national intitulé « agrément jeunesse et éducation populaire ». Dans ce cadre, plus de 500 associations nationales bénéficient de cette reconnaissance. Les champs d'interventions de ces structures bien que divers se déclinent essentiellement de la manière suivante :

- Associations polyvalentes, centres de vacances et formation d'animateurs, scoutisme et mouvements de jeunesse, chantiers, associations d'handicapés, associations culturelles. Ce dernier secteur représente environ 9% des financements directs accordés annuellement. Il couvre particulièrement les interventions en matière de musique, de danse, de folklore, d'activités festives, d'arts du cirque et de la rue, de théâtre et marionnettes, de loisirs scientifiques et techniques et de multimédia, d'audiovisuel et de cinéma, d'arts plastiques appliqués. Enfin, les activités culturelles présentées par les mouvements éducatifs de jeunesse viennent en complément de cette présentation.

L'agrément est la condition préalable d'octroi des subventions. Chaque année, près de 200 associations sollicitent le ministère et présentent des projets. Dans le cadre de la loi DDOSEC du 17/07/2001, l'agrément JEP vient d'être réformé.

Depuis de nombreuses années, le ministère de la Jeunesse et des Sports a permis aux associations de bénéficier de conventions pluriannuelles d'objectifs. Ce principe de conventionnement a été redéfini récemment par une circulaire du Premier ministre, en date du 1^{er} décembre 2000.

La direction de la Jeunesse et de l'Education Populaire complète son soutien direct aux associations nationales d'une part par l'attribution de postes FONJEP (participation de l'Etat à la rémunération d'animateurs employés de manière permanente par les associations) et d'autre part par l'inscription de projets associatifs relevant d'expérimentations, d'études ou de formations dans un programme intitulé Fonds national de développement de la vie associative (FNDVA).

Au plan local, les services déconcentrés du MJS agréent, soutiennent et proposent des expertises techniques et pédagogiques aux associations de proximité

Depuis la circulaire du Premier ministre du 22/12/1999, relative aux relations de l'Etat avec les associations dans les départements, les Directions départementales de la jeunesse et des sports (DDJS) jouent un rôle prépondérant dans l'animation des missions d'accueil et d'information des associations (MAIA).

Il convient en effet de noter, qu'à ce jour 97% des délégués départementaux à la vie associative (DDVA) ont été choisis par les préfets, parmi les personnels des DDJS. Leur mission essentielle est d'améliorer la clarification et de simplifier les relations entre l'Etat et les associations.

Depuis l'année 2000, la DJEP a mis en place, auprès des DDJS une mesure de soutien aux « très petites associations (TPA) ». Cette mesure vise à encourager les associations de création récente, n'ayant jamais reçu d'aides publiques et plus particulièrement les associations de jeunes intervenant dans les domaines culturel, de lutte contre les discriminations ou d'insertion des jeunes handicapés. Ce dispositif introduit à titre expérimental par la Loi de finances 2000, a été stabilisé par la loi DDOSEC qui donne la possibilité d'accorder, à certaines conditions des aides aux associations récentes, non agréées.

- ***LES ASSOCIATIONS ET LE DEVELOPPEMENT CULTUREL***

Le développement des arts et de la culture dans notre pays doit beaucoup à l'action des associations. Le ministère de la culture et de la communication a reconnu leur travail. Il soutient celles dont les objectifs correspondent à sa politique et dont la qualité du travail est appréciée par les professionnels compétents. Plus d'une fois il s'est inspiré des actions les plus exemplaires du secteur associatif pour définir ses politiques.

Les associations sont bien le vivier de la vie artistique et culturelle. L'histoire même de nos institutions culturelles est indissociable du statut associatif qui préside à la création des premières maisons de la culture, des orchestres, des sociétés d'auteurs... La plupart des artistes les plus novateurs du spectacle vivant n'auraient pu faire leurs premières armes sans le soutien de collectifs bénévoles, au sein de structures associatives. L'essor du secteur des jeunes compagnies de théâtre ou de danse et le renouvellement des formes auxquels elles ont contribué sont à l'esprit de tous. De même, le réseau des maisons de la culture n'aurait pu se mettre en place si l'État et les collectivités, faute d'une autre structure de coopération, n'avaient décidé de fonder leur partenariat sur l'association, qui a permis, grâce au respect de la liberté de chacun, d'instaurer la confiance nécessaire et de partager des objectifs d'action. La libéralisation des ondes radiophoniques (loi du 9 novembre 1981) a également participé au développement culturel : les radios associatives sont aujourd'hui au nombre de 600 et représentent la moitié des opérateurs.

Au niveau national, c'est évidemment à l'action des fédérations d'éducation populaire que l'on pense, mais aussi aux associations à vocation patrimoniale, tant en matière de restauration que de valorisation. Au niveau local, les nombreuses sociétés savantes et artistiques qui ont animé, parfois depuis bien longtemps, la vie culturelle ont accumulé des trésors de connaissances et accompli au fil du temps une œuvre considérable.

En 1997, 12% des français de 15 ans et plus déclaraient adhérer à une association culturelle, soit deux fois plus qu'en 1973, et ils étaient 16% à déclarer faire des actions ou des dons pour ce type d'association. Toujours en 1997, sur 60 000 créations d'associations déclarées en préfecture, 18% étaient des associations artistiques et culturelles, la culture arrivant en deuxième position après le sport.

A N N E X E

Groupes de travail technique

- suivi interministériel des contrats éducatifs locaux ;
- multimédia (espaces culture multimédia – points cyb) ;
- pratiques amateurs (états des lieux et suivi de l'élaboration des schémas départementaux des pratiques amateurs) ;
- cadre juridique des spectacles amateurs ;
- formations notamment dans le cadre du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport :
 - médiateur du livre
 - arts du cirque
 - animateur de cinéma
 - animateur technique de l'information et de la communication
- suivi des conventions de coopération DRAC/DRJS (2002 : cinq régions pilotes).